



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

officines

Question écrite n° 49020

Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc partageant les perspectives humanitaires de l'association « Cyclamed » récupérant les produits pharmaceutiques non utilisés, s'étonne auprès de M. le ministre de la santé et de la protection sociale des informations selon lesquelles des officines en pharmacie récupéraient, à leur profit, les médicaments remis par les donateurs. Il lui demande les perspectives de son action ministérielle tendant à mettre fin à ces abus, en liaison avec l'ordre national des pharmaciens.

Texte de la réponse

Les médicaments inutilisés rapportés par les ménages dans les pharmacies d'officine et collectés dans le cadre du dispositif Cyclamed font l'objet actuellement soit d'une valorisation énergétique, soit d'une redistribution à des fins humanitaires par des associations. Des détournements de médicaments collectés en officine sont toutefois à l'origine de sanctions ordinales et pénales prononcées contre des pharmaciens. À la demande du ministre des solidarités, de la santé et de la famille, une mission de contrôle et d'inspection de l'activité des pharmacies dans le cadre du recyclage des médicaments a été confiée à l'inspection générale des affaires sociales. Il conviendra, au vu des résultats de cette inspection, de déterminer si le cadre législatif et réglementaire actuel doit être renforcé ou modifié afin de prévenir la répétition à l'avenir de tels détournements.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49020

Rubrique : Pharmacie et médicaments

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : solidarités, santé et famille

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 octobre 2004, page 8094

Réponse publiée le : 25 janvier 2005, page 869